

RUAG MRO Holding S.A.

Internet : www.ruag.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Nicolas Perrin (président)

Heinz Liechti, Sibylle Minder Hochreutener, Elisabeth

Bourqui, Monica Duca Widmer, Nicolas Gremaud

Co-CEO a.i. : Christian Priller, Thomas Kipfer

Révision externe : Ernst & Young S.A., Berne

Appréciation des résultats 2023 en bref

RUAG MRO Holding S.A. (RUAG MRO) a partiellement réalisé les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral.

Point positif : la gestion de 130 systèmes pour l'armée, au cœur des activités commerciales de RUAG, a été assurée. RUAG MRO a également pu démontrer, notamment avec le mandat de traitement et de modernisation des avions de combat F-5 pour la United States Navy, qu'elle était un partenaire compétent sur la scène internationale. Cela a aussi son importance pour le maintien des capacités de l'armée.

Le résultat financier s'est amélioré par rapport à l'année précédente, mais il ne répond toujours pas aux attentes du propriétaire. Pour l'exercice sous revue, RUAG MRO présente un résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 22 millions (marge EBIT : 2,9 % du chiffre d'affaires global). Fin 2023, la position financière nette s'élevait à 118 millions.

Dans le même temps, la demande de RUAG MRO, rejetée par le Conseil fédéral, pour exporter 96 chars Leopard 1 entreposés en Italie a révélé des incohérences dans cette affaire. La cheffe du DDPS a donc prié le CDF d'examiner le respect des directives dans le cadre de cette affaire précise. Le rapport « Audit de la conformité des transactions concernant le char Leopard 1 » (CDF-23166) révèle des manquements dans le système de gestion de la conformité. Les services propriétaires attendent de RUAG MRO qu'elle renforce la conformité et remédie immédiatement aux manquements manifestes au niveau de son organisation, de ses processus et de ses activités commerciales. À la suite du rapport du CDF, le président du conseil d'administration a décidé de quitter l'entreprise dès sa succession assurée.

Pour conclure, la CEO, Brigitte Beck a quitté l'entreprise au milieu de l'année 2023. Son départ a fortement mis à contribution la direction restante. Les co-CEO Christian Priller (CFO) et Thomas Kipfer (responsable du domaine d'activité Air) ont assuré l'intérim. Le poste de CEO a été repourvu au 1^{er} mars 2024. Vu les turbulences citées, RUAG MRO doit, du point de vue du propriétaire, se concentrer sur la stabilisation de ses activités principales. Sur les marchés tiers également, le Conseil fédéral priorise surtout la stabilisation plutôt que le développement. En premier lieu, il s'agit de mettre un terme aux anciennes affaires non rentables.

Chiffres-clés

	2023	2022
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio. CHF)	741	681
Bénéfice/perte net(te) (mio. CHF)	20	27
Bénéfice/perte reporté(e) (mio. CHF)	n. a.	n. a.
Toutes les réserves (mio. CHF)	422	419
Total du bilan (mio. CHF)	842	760
Part de fonds propres en %	50.2	55,2
Effectif du personnel (nombre EPT)	3 014	2 804

Chiffres-clés spécifiques

EBITDA (mio. CHF)	50	43
EBIT (mio. CHF)	22	15
Cash-flow disponible (mio. CHF)	-20	-8
Position financière nette (mio. CHF)	118	140
Entrée de commandes (mio. CHF)	820	701
Taux de couverture technique CP en % ²⁾	n.a.	n.a

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (mio. CHF)	0	0
Émoluments (mio. CHF)	0	0

²⁾ Les taux de couverture individuels des caisses de prévoyance de l'employeur ne sont pas publiés.

A. Réalisation des objectifs en 2023*

1. Objectifs principaux

Achèvement de la dissociation

Le présent rapport marque aussi l'achèvement de la période de la stratégie 2020-2023 pour RUAG. L'objectif principal de cette période était la dissociation de RUAG Holding S.A. en deux entreprises indépendantes : RUAG MRO et RUAG International Holding S.A. (RUAG International).

Depuis la dissociation avec effet rétroactif au début de 2022 et la dissolution de la société faitière de participation financière BGRB Holding S.A., les deux sous-groupes sont dirigés directement par la Confédération. Leurs rapports sur la réalisation des objectifs sont séparés depuis 2022. Les intérêts du propriétaire vis-à-vis de RUAG MRO sont garantis par le DDPS (SG-DDPS) et le DFF (AFF), le DDPS en assumant la responsabilité. À fin 2023, la représentation des intérêts du propriétaire vis-à-vis de RUAG International a été entièrement transférée au DFF (AFF).

* <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/1315/fr>

2. Priorités stratégiques

Défis pour RUAG MRO

La situation est restée complexe pour RUAG MRO en 2023. Lors de la mise en place du holding, il est apparu que l'entreprise se trouvait dans une situation plus difficile que prévu dans certains domaines.

RUAG MRO continue d'être fortement sollicitée par le développement des cadres, la mise en place des systèmes de conduite, le modèle de processus, les systèmes informatiques. Vu certains projets générateurs de pertes et un blocage au niveau de l'entretien des immeubles, et compte tenu des moyens financiers limités, il est nécessaire de prioriser les investissements dans le développement futur de RUAG MRO.

Parallèlement, il s'avère que les performances à moyen terme de cette dernière ne sont pas menacées. De plus, l'enquête menée auprès de la clientèle montre que 77 % des clients sont globalement satisfaits. Il s'agit de la deuxième plus forte proportion enregistrée pendant la période couverte par la stratégie 2020-2023 (valeur maximale en 2020 avec 81 %). Ce résultat a plus que corrigé la valeur basse de l'année dernière (64 %).

Prestations au profit de l'armée

Les prestations pour la gestion de 130 systèmes de l'armée sont au cœur des activités commerciales de RUAG. En 2023, la disponibilité de ces systèmes a été assurée aux prix convenus.

3. Objectifs financiers

Groupe global et RUAG S.A.

Les objectifs financiers de RUAG MRO et de RUAG S.A. n'ont pas encore été réalisés, malgré une amélioration des résultats par rapport à 2022. Avec CHF 20,1 millions, le bénéfice net du groupe est inférieur à l'année précédente (27 millions). Pour l'année écoulée, RUAG MRO présente un résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 22 millions et une marge EBIT de 2,9 % (en 2022 EBIT : CHF 14,6 millions ; marge EBIT : 2,1 %). Le résultat financier est principalement dû à l'augmentation des coûts dans les projets et contrats en cours, ainsi qu'à des projets anciens générateurs de pertes. RUAG MRO recherche le dialogue avec ses clients afin de répercuter l'augmentation des coûts à travers des hausses de prix.

Immobilier

RUAG Real Estate a réalisé un EBIT de CHF 23 millions (soit 19 millions de plus que prévu au budget). Cet EBIT inhabituellement élevé est dû avant tout à la vente d'une partie du périmètre de Stans à Pilatus. RUAG Real Estate a profité en outre d'une augmentation du chiffre d'affaires net dans les locations à des tiers (hausse des loyers et recettes des charges).

Cette vente immobilière ne doit pas occulter le fait que la correction de la perte de substance dans l'immobilier se poursuivra bien au-delà de la période du plan à moyen terme. Cela pèsera à la fois sur le cash-flow et sur le bilan.

4. Objectifs de la politique du personnel et de la politique de prévoyance

Fin 2023, l'effectif du personnel de RUAG était de 3014 équivalents plein temps (nombre d'employés : 3049). 45 d'entre eux (soit 44 EPT) travaillent pour RUAG à l'étranger. Le nombre d'apprentis était de 223 à fin 2023. Le quota d'apprentis, comparé à l'ensemble du personnel, est de 7,3 %, soit légèrement inférieur à celui de l'année précédente (9 %).

En 2023, la fluctuation (nette) a pu être abaissée. De 8,3 % (en 2022 : 9,8 %), elle reste supérieure à la comparaison établie par Swissmem pour la branche (7,4 % en 2022). RUAG MRO observe que la situation sur le marché de l'emploi est très tendue d'une manière générale depuis 2022.

La part des femmes au conseil d'administration de RUAG MRO est passé à 50 % avec l'arrivée d'Elisabeth Bourqui et de Monica Duca Widmer. Après le départ de Brigitte Beck (CEO) en milieu d'année, la part des femmes au sein de la direction, de 43 % jusque-là, est passée à 40 %.

Le poste de CEO par intérim de l'entreprise a été coassuré jusqu'à fin février 2024 par Christian Priller (CFO) et Thomas Kipfer (responsable du domaine d'activité Air). Le 1^{er} mars 2024, Ralph Müller a repris la fonction de CEO.

5. Coopérations et participations

CyOne Security S.A. a été acquise le 30 juin 2023. Cette société fabrique et livre des composants cryptographiques qui satisfont aux exigences les plus élevées en matière de sécurité. Elle produit et développe des crypto-produits qui sont utilisés actuellement dans des systèmes de l'administration fédérale importants sur le plan stratégique et qui sont des éléments critiques du chiffrage du DDPS.

B. Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision Ernst & Young S.A. concernant les comptes annuels de RUAG MRO pour 2023 ne comporte pas de restrictions.

C. Propositions à l'assemblée générale

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale du 15 mai 2024 les propositions suivantes :

1. prendre connaissance des rapports de l'organe de révision et approuver le rapport de situation, les comptes annuels 2023 consolidés de RUAG MRO , ainsi que les comptes annuels 2023 de RUAG MRO ;
2. approuver l'affectation du résultat, y compris le report sur les nouveaux comptes et le versement d'un dividende CHF 3 517 204 (40 % du bénéfice net de RUAG Real Estate) ;
3. donner décharge aux membres du conseil d'administration et de l'organe de direction ;
4. réélire Nicolas Gremaud, Sibylle Minder Hochreutener, Monica Duca Widmer et Elisabeth Bourqui en qualité de membres du conseil d'administration pour un mandat d'un an ;
5. réélire Nicolas Perrin à la présidence du conseil d'administration jusqu'à sa succession, mais sans dépasser un mandat d'un an ;
6. renouveler le mandat de l'organe de révision externe Ernst & Young S.A. pour une année supplémentaire ;
7. fixer pour 2025 le plafond du montant global des rémunérations du conseil d'administration (y c. son président) à CHF 561 319, le montant maximal de la rémunération globale du président du conseil d'administration à CHF 176 879, et celui de la rémunération globale de l'organe de direction (CEO compris) à CHF 3 248 360 ;
8. adapter les statuts aux modifications du code des obligations (adaptations formelles).

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 15 mars 2024, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'accepter les propositions que le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale ordinaire de RUAG MRO le 15 mai 2024.